

En décembre dernier, les étudiants boursiers faisaient partie des premiers bénéficiaires de l'indemnité inflation de 100€. Les différents CROUS de France ont donc invité les étudiants à remplir un questionnaire pour vérifier que ces derniers sont éligibles à l'aide. Le site internet a croulé sous l'affluence et n'a pas suivi le rythme.

À compter du mois de décembre 2021, les étudiants boursiers pouvaient recevoir l'aide financière annoncée par le gouvernement : celle-ci a été directement versée par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Le 19 novembre dernier, la structure a cependant envoyé un mail à tous les étudiants boursiers « pour leur permettre de faire part de leur situation » avant le versement de l'indemnité inflation, la date butoir du questionnaire étant prévue au 1er décembre.

Problème : de nombreux étudiants ont remarqué que le lien qui avait été envoyé ne fonctionnait pas.

Les étudiants s'étonnent de la démarche puisque le gouvernement avait indiqué que **l'aide financière serait reversée directement, sans que les bénéficiaires n'aient à faire la moindre démarche administrative.** « Ça sert à quoi ? La bourse doit être versée aux étudiants boursiers, vous n'avez pas besoin d'infos supplémentaires normalement », s'étonne sur les réseaux sociaux une étudiante.

Les étudiants non boursiers doivent de leur côté recevoir cette aide financière en janvier.

Encore une fois, les étudiants sont trop souvent sujet à la lourdeur administrative, entre contrôle superfétatoire et problème technique, ce questionnaire est loin de répondre aux attentes de ces jeunes.

Source :

- La dépêche.fr, 22/11/2021, Robin Serradeil, « Indemnité inflation à 100 euros : le Crous envoie un questionnaire aux étudiants, le site internet tombe en rade »